



**DELIBERATION N° 21/200 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RENOUVELLEMENT DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ
ET DE SA COMPOSITION POUR LA TROISIÈME MANDATURE 2021/2023**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI A RINNUVATA DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ
È DI À SO CUMPUSIZIONE PER A TERZA MANDATURA**

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 3 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Valérie BOZZI à M. Pierre GHIONGA
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Jean-Paul PANZANI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Santa DUVAL à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Xavier LACOMBE à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Saveriu LUCIANI à M. Pierre POLI
M. Laurent MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Paul QUASTANA à M. Paul-Félix BENEDETTI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Louis POZZO DI BORGIO
Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI

ETAIT ABSENTE : Mme

Josephha GIACOMETTI-PIREDDA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 16/158 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2016 approuvant la création d'une Assemblée des Jeunes de Corse / Assemblea di a Giuventù di a Corsica,
- VU** la délibération n° 17/027 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 prenant acte de la constitution de l'Assemblea di a Giuventù,
- VU** la délibération n° 17/232 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2017 portant adoption du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù,
- VU** la délibération n° 18/525 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2018 approuvant, dans le cadre du renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù, les modifications relatives à son organisation et à son fonctionnement sur la base de l'expérience acquise lors de sa première mandature,
- VU** la délibération n° 19/226 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 prenant acte du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù pour la mandature 2019/2021,
- VU** la délibération n° 21/025 AC de l'Assemblée de Corse du 26 février 2021 prenant acte de la prorogation de la mandature 2019/2021 de l'Assemblea di a Giuventù,
- VU** la délibération n° 21/114 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 2021 portant désignation des membres de l'Assemblée de Corse afin de constituer le jury en charge de sélectionner les candidats à l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica,

- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la réunion du jury des 9 et 15 novembre 2021 en charge de sélectionner les candidats à l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (62) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la composition de l'Assemblea di a Giuventù / Assemblée des Jeunes, pour sa troisième mandature (2021-2023), ainsi constituée :

Collège des étudiants (24) :

Uniti

BOURDIN-MURACCIOLE Pierre-Marie, **DI MEGLIO** Dea, **FEDERICI** Marc-Antoine, **MARCHIANI** Pierre-François, **MARIANI** Mathieu, **REGGETTI** Rachel, **SALVA** Thibaud, **SAYAG** Stella, **VIGNAROLI** Chjara.

Ghjuventù Paolina

FILIPPI Pierre-François, **LENZIANI** Marie-Armance, **SOLINAS** Arthur, **LUCIANI** Leria Maria, **GIOVANETTI** Nicolas, **OCCHIOLINI** Armand.

Collège des lycéens (9) :

MORAZZANI Jean-Laurent, **PARDI** Cyprien, **LUZI** Lesia Maria, **CAMPELLO** Androu, **PINNA** Carla, **MARTELLI** Romain, **BASTELICA** Sacha, **LUCCHINI** Jean-Pierre, **JURECKZEC** Agnulu Francescu.

Collège des Syndicats (7) :

Sindacatu di i Travagliadori Corsi

NATIVI Pierre-Adrien, **CASALONGA** Laura, **PRUNETTI** Julien.

Confédération Générale du Travail

BOSSART Carla Andria, **CASABIANCA** Adrien, **ROMANI** Océane.

Confédération Française Démocratique du Travail

ZAGNOLI Pascal.

Collège des candidatures individuelles (31) :

ARABI-BATTINI Eléa, **ARRIO** Lucia, **BALDOCCHI** Lesia, **BECHERIGUI** Samir, **BIANCUCCI** Dominique, **BISCHOFF** Alexandra, **BIZZARI** Lisandru, **BONAVITA** Marine, **BRONZINI de CARAFFA** Anna, **CASALTA** Jean-Philippe, **CIUCCI-CANCELLIERI** Maria Lesia, **DEGIOVANNI** Angélique, **FAZI** François Joseph, **FERRANDI** Léa, **GIUDICELLI** Léa, **LABAN-GIULIANI** Lisandru, **LANZALAVI-PATACCHINI** Marie, **LUCCIONI** Joseph-Antoine, **MAESTRALI** Marie, **MARIETTI** Anne-Laure, **MICELI** Erick, **MUSSO** Leria, **NEGRONI** François-Joseph, **NICOLI** Audrey, **PERES** Cyril, **PIANELLI-BALISONI** Barbara, **OTTAVIANI** Marina, **STROMBONI** Marie, **SALINI** Lisa, **TARELLI** Jean-Alain, **TOMASI** Marie.

Liste complémentaire dans l'ordre de choix (15) (en cas de vacance de poste) :

Masculine (10) :

PITOUN Sacha, **FAURE** Antoine, **CESARIO** Julien, **OLIVIERI-BATTISTINI** Jean-Toussaint, **ROSSI** Pierre-Antoine, **BAUDIER** Jean-Jacques, **MUCCHIELLI** Marc'Antone, **SARBACH** Vincent, **MANENTI** Jean-Jérôme, **CHAMPEAU** Dylan.

Féminine (5) :

ALESSANDRI Léa, **CARLOTTI** Angélica, **TAVERA** Clara, **LECCIA** Davia Maria, **RIEDWEG** Andrea.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 18 novembre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2021

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**RINNUVATA DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ È DI À SO
CUMPUSIZIONE PER A TERZA MANDATURA**

**RENOUVELLEMENT DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ
ET DE SA COMPOSITION POUR LA TROISIÈME
MANDATURE 2021/2023**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Par sa délibération n° 16/158 AC du 28 juillet 2016, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité la création d'une Assemblée des jeunes de Corse, l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica.

Cette institution, structurée en quatre collèges (représentants désignés par les syndicats étudiants, représentants désignés par les syndicats de salariés, représentants désignés par le conseil académique de la vie lycéenne, candidats spontanés désignés par un jury représentant l'ensemble des conseillers de l'Assemblée), a vocation à permettre l'expression de la jeunesse insulaire et notamment, des 16 / 29 ans.

Installée le 4 avril 2017 pour sa première mandature, renouvelée en 2019, l'Assemblea di a Giuventù fait désormais partie intégrante du paysage institutionnel de la Corse puisqu'elle constitue, avec le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, le Comité d'Evaluation des Politiques publiques et la Chambre des Territoires, l'un des quatre organes consultatifs de la Collectivité de Corse.

Dans sa délibération n° 21/025 AC du 26 février 2021, votre Assemblée a convenu de la prorogation de la deuxième mandature de l'Assemblea di a Giuventù jusqu'au mois d'octobre 2021. Il convenait de procéder au renouvellement des quatre collèges, conformément à la délibération du 28 juillet 2016, de façon à pouvoir engager la troisième mandature.

Je vous rappelle que l'Assemblée de Corse, tirant les leçons des conditions de fonctionnement de la première mandature, et après que les jeunes conseillers avaient été préalablement consultés par le biais de leur conférence des présidents, avait aussi décidé, d'une part, de relever la limite d'âge des jeunes conseillers à 29 ans et d'autre part, de modifier sa composition en augmentant la proportion des candidatures libres, gage de motivation et d'implication supplémentaires, comme suit :

- Collège des étudiants : 15 membres ;
- Collège des lycéens : 9 membres ;
- Collège des syndicats professionnels : 7 membres ;
- Collège des candidatures individuelles : 31 membres.

Conformément aux procédures prévues par ces mêmes délibérations, le syndicat des étudiants de l'Università di Corsica puis les syndicats professionnels représentatifs aux élections professionnelles nous ont fait connaître leurs

représentants au mois d'octobre dernier. Dans le même temps, le Conseil Académique à la Vie Lycéenne a procédé aux désignations qui constituent le collège des lycéens. En ce qui concerne le quatrième collège, les très nombreuses candidatures individuelles reçues, au nombre de 97 (soit 22 de plus qu'en 2019, où la campagne d'information avait alors duré deux mois), témoignent d'un engouement fort suscité par cette institution au service de la jeunesse corse.

Le Jury constitué sur la base de la délibération n° 21/145 AC du 30 septembre 2021, composé de 14 représentants des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, désignés selon la proportionnelle au plus fort reste de façon à associer l'ensemble des groupes, a examiné ces candidatures lors de ses réunions des 9 et 15 novembre derniers, où le Conseil exécutif et l'ensemble des groupes politiques étaient représentés. A l'issue de cet examen, le Jury a sélectionné 31 personnes ainsi que 15 autres au titre de la liste complémentaire.

Pour ce faire, il a dû, d'abord, rétablir la parité globale au prorata des désignations effectuées par les trois autres collèges ; il a, ensuite, pris en compte, comme lors du précédent renouvellement, le souhait d'une partie des conseillers sortants de pouvoir accomplir un second mandat, en appréciant leur investissement sur la base de critères objectifs ; et enfin, il a examiné le contenu des 96 dossiers recevables (une candidature non-conforme à la tranche d'âge ayant été écartée), en fonction des critères de motivation et compétences, d'équilibre sociologique et de représentation territoriale posés par la délibération de référence.

Je tiens à souligner la grande qualité des débats qui ont eu lieu entre les membres du jury qui ont émis leurs propositions en dehors de toute approche partisane ou clivante, débouchant sur de nombreuses convergences pour établir in fine la liste des titulaires et la liste complémentaire à l'unanimité.

Vous trouverez dans le projet de délibération ci-joint la composition d'ensemble de l'Assemblea di a Giuventù au titre de sa troisième mandature, et telle qu'elle ressort de ces différents collèges.

Il ne me semble pas inutile, dans le contexte actuel, caractérisé par une désaffection civique, sinon une contestation croissante à l'égard des formes de la démocratie représentative à peu près partout en Europe, de souligner l'importance de cette assemblée consultative, qui a vocation à intégrer la jeunesse insulaire dans le fonctionnement des institutions de la Corse et à mieux l'initier à la gestion de la chose publique et à la défense du bien commun et de l'intérêt général.

Je vous serai obligée de bien vouloir en prendre acte de cette nouvelle composition.